



ADDITIF CCTP LOT 6 ELECTRICITE



MAIRIE DE VILLES SUR AUZON

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
2T 2018**

Etabli en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

PROCEDURE ADAPTEE

Selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

RESTRUCTURATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

4 PLACE DE LA MAIRIE 84570 VILLES S/AUZON



DATE ET HEURE LIMITEES DE REMISE DES OFFRES :
le lundi 16 JUILLET 2018 A 12h00

CHAPITRE 3 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

Le chapitre ci-dessous est modifié comme suit :

3.03 DISTRIBUTION GENERALE

3.03.1 - ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE

Le comptage de la « Mairie » sera de type « tarif bleu ». La puissance à prévoir (tension = triphasé 400V) est estimée à 36 kVA.

L'alimentation électrique « tarif bleu » existante sera déplacer en coordination avec les services d'ENEDIS. Le panneau de comptage + disjoncteur seront implantés dans le nouveau TGBT.

La fourniture, la pose et le raccordement des câbles jusqu'au panneau de comptage à la charge d'ENEDIS.

3.03.2 - RESTRUCTURATION ET MISE EN CONFORMITE DU TGBT

Le TGBT, les boîtes « porte-fusible » et les TD existants au RdC seront déposés (pour mémoire). Les départs existants conservés seront réalimentés depuis le nouveau TGBT de la mairie.

Le nouveau TGBT sera dimensionné en fonction des nouveau besoins du bâtiment. Les zones restructurées et les zones existantes conservées seront réalimentées depuis le nouveau TGBT.

Tous les départs existants conservés seront réalimentés depuis le nouveau TGBT.

Il sera constitué par une enveloppe métallique, indice de protection suivant emplacement, avec porte et serrure fermant à clé.

Les commandes des appareils seront placées en face avant. L'accès aux bornes, conducteurs et jeu de barres sera interdit par des plastrons et des écrans isolants.

L'installation comportant plusieurs niveaux de distribution, une sélectivité verticale des dispositifs différentiels sera prévue.

Le schéma général de l'installation ainsi que le schéma du tableau seront placés sous une pochette rigide porte-schéma.

Ce tableau comprendra :

- 1 interrupteur/sectionneur GENERAL avec commande mécanique en face avant du tableau, cadenassable, équipé d'une bobine, à émission de tension et de contacts auxiliaires OF (coupure ARRET D'URGENCE)
- 1 voyant de signalisation SOUS TENSION
- un parafoudre pour limitation des surtensions (pour le calibre se référer a la norme C15 100)

- les disjoncteurs magnéto thermiques, protection des circuits divisionnaires et de tous les circuits terminaux bipolaire, dispositifs différentiels résiduels, fixes ou réglable en temps et en courant protégés contre les déclenchements intempestifs, incorporés ou juxtaposés aux disjoncteurs (suivant le cas)
- les boîtiers de télécommande de l'éclairage de sécurité
- les boîtiers "test" de l'éclairage de sécurité
- 1 horloge astronomique (sur le TGBT pour l'éclairage extérieur)
- contacteurs, relayage et puissance (sur le TGBT pour l'éclairage extérieur) asservissement de l'éclairage extérieur

D'une manière générale, les protections devront être de même marque afin d'harmoniser l'aspect général du tableau.

Sur la barrette de terre, à chaque trou, ne pourra être connecté qu'un seul fil.

L'alimentation de l'appareillage s'effectuera :

- Par l'intermédiaire de peigne pour le raccordement amont
- par l'intermédiaire de borniers à vis ou automatiques pour les départs.

L'installation comportant plusieurs niveaux de distribution, une sélectivité verticale des dispositifs différentiels sera prévue.

Le schéma général de l'installation ainsi que le schéma du tableau seront placés sous une pochette rigide porte-schéma.

Le présent lot doit :

Fourniture, pose et raccordement du TGBT et les essais.

ARRET D'URGENCE « GENERAL ELECTRIQUE »

Coffret ARRET D'URGENCE conforme à la C 15.100 équipé d'un coup de point à accrochage mécanique et déverrouillable par clé, et de 2 voyants (vert et rouge) sous verre dormant.

Il sera prévu 1 coffret « Arrêt d'urgence ELECTRICITE » implanté dans le « Hall d'entrée » de la mairie.

Restructuration du TD existant de l'ancien logement de fonction de l'école au R+1

Le comptage et le disjoncteur ENEDIS existants pour l'ancien logement de fonction de l'école au R+1 seront déposés par le présent lot, en accord et en coordination avec ENEDIS. Le TD existant pour l'ancien logement de fonction de l'école au R+1 sera conservé et aménagé pour être réalimenté depuis le nouveau TGBT de la « Mairie ».

3.03.3 - DISTRIBUTION FINALE

Câblage

La distribution électrique aura pour origine le « T.G.B.T. ».

Tous les départs seront protégés par des disjoncteurs et comporteront un conducteur de protection.

Les câbles de série U 1000 RO2V de section appropriée, conformes aux normes et aux chutes de tension admises seront posés :

- sur des chemins de câbles dans les faux-plafond
- sous fourreaux en encastré dans les cloisons
- sous goulotte technique en plinthe des locaux

La fourniture, la pose des chemins de câbles et toutes sujétions seront à la charge du présent lot.

Les câbles seront repérés par des étiquettes indestructibles, à chaque extrémité, aux changements de direction et divisions de parcours, d'après le repérage des tableaux et boîtiers terminaux correspondants.

Chemins de câbles

La distribution en faux-plafond sera réalisée sur chemin de câbles. Ces chemins de câbles seront dimensionnés de manière à laisser disponible une réserve de 30 %.

Les accrochages seront réalisés par tiges filetées fixées à la structure du plafond, et par consoles murales le long des murs. Les câbles seront attachés par des colliers plastiques type Ryslan, Colson ou similaires.

Dans les circulations, les câbles devront emprunter obligatoirement les chemins de câbles. Tous les câblages relatifs à la sécurité auront un parcours distinct des installations normales.

Toutes les boîtes de dérivation seront fixées sur l'aile du chemin de câbles et repérées sur leur couvercle à l'aide d'un marquage indélébile et ineffaçable.

La distance dans les cheminements communs entre le chemin de câbles "courants forts" et le chemin de câbles "courants faibles" sera de 30 cm minimum.

Fourreaux

Les descentes sur les appareillages se feront par fourreaux encastrés Ø20 mm.

Les descentes sur les appareillages, les plinthes et goulottes électriques se feront par 3 fourreaux Ø32 mm à raison d'une descente par zone de plinthe. Ces descentes se feront en encastré.

Les fourreaux seront impérativement aiguillés et devront avoir le rayon de courbure nécessaire au passage des câbles prévus.

3.04 ALIMENTATIONS DIVERSES

Le paragraphe ci-dessous est modifié comme suit :

3.04.2 - ALIMENTATION "ELEVATEUR PMR"

Depuis le nouveau TGBT, il sera prévu une alimentation indépendante de la machinerie « Elévateur PMR », en monophasé 230V, d'une puissance électrique estimé à 3 kW.

Depuis le nouveau TGBT « Mairie », il sera prévu une alimentation monophasé 230 V + Neutre + Terre pour l'alimentation de la machinerie ascenseur d'une puissance estimé à 3 kW, ainsi qu'une alimentation monophasé 230 V + Neutre + Terre pour l'alimentation de l'éclairage de la machinerie.

Le coffret DTU sera alimenté par 2 circuits :

- 1 circuit « Force » pour l'alimentation du moteur
- 1 circuit « Lumière » pour l'éclairage machinerie, gaine, et PC protégée par un DR 30 mA.

La réalisation de l'éclairage de la "gaine élévateur" est à la charge du présent lot.

Câblage

Les câbles alimentant ces appareils seront de la série U 1000 RO 2V, en 3G 2,5mm², posés sous fourreau encastré sous dallage. Ils aboutiront dans la machinerie et seront raccordés par le présent lot sur une armoire type DTU posée et fournie par le lot "Elévateur PMR".

Le présent lot se branchera sur les protections laissées en attente dans le coffret DTU. La section des câbles sera calculée suivant la formule correspondant aux alimentations d'appareils à démarrage fréquent.

Le paragraphe ci-dessous est rajouté dans le chapitre 3.04 :

3.04.4 - P.S.E. N°1 : ALIMENTATION "ASCENSEUR"

En P.S.E. N°1, l'entreprise chiffrera la plus-value pour remplacement de l'alimentation électrique « Elévateur PMR » prévue au « poste 3.04.2 », par l'alimentation électrique d'un ascenseur dont les prestations sont décrites ci-dessous.

Depuis le nouveau TGBT « Mairie », il sera prévu une alimentation triphasée + Neutre + Terre pour l'alimentation de la machinerie ascenseur d'une puissance estimé à 20 kW, ainsi qu'une ligne 230 V + T pour l'éclairage de la machinerie.

Le coffret DTU sera alimenté par 2 circuits :

- 1 circuit « Force » pour l'alimentation du moteur et l'éclairage et PC cabine
- 1 circuit « Lumière » pour l'éclairage machinerie, gaine, et PC protégée par un DR 30 mA.

La réalisation de l'éclairage de la "gaine ascenseur" est à la charge du présent lot.

Câblage

Les câbles alimentant ces appareils seront de la série U 1000 RO 2V posés sous fourreau encastré sous dallage. Ils aboutiront dans la machinerie et seront raccordés par le présent lot sur une armoire type DTU posée et fournie par le lot "Ascenseur".

Le présent lot se branchera sur les protections laissées en attente dans le coffret DTU. La section des câbles sera calculée suivant la formule correspondant aux alimentations d'appareils à démarrage fréquent.

3.07 ECLAIRAGE DE SECURITE

Le paragraphe ci-dessous est rajouté dans le chapitre 3.07 :

Bloc autonome d'éclairage de sécurité « Ambiance »

Le bloc autonome d'éclairage d'ambiance sera de type « tous LEDS », IP43 IK7, flux de 400 lumens au bout de 1heure (BAES), de marque URA série URALIFE « SUPER SATI », avec « pose encastrée » en plafond existant à la charge du présent lot, suivant plans d'implantation.